



1^{er} syndicat de France, la CFDT compte plus de 600 000 adhérents, femmes et hommes travaillant dans tous les secteurs professionnels, dans le privé comme dans le public, et dans tous les territoires.

La CFDT porte un syndicalisme de transformation sociale reposant sur les valeurs d'émancipation, pour rendre chacun acteur de sa vie, de démocratie, pour organiser la confrontation des idées, et de solidarité, pour garantir les droits de tous, en particulier des plus vulnérables.

Engagée de longue date pour le développement durable, la CFDT défend, en principe et en actions, une transition écologique juste, c'est-à-dire la construction démocratique d'un modèle de développement écologiquement soutenable, socialement équitable et économiquement efficace en anticipant et accompagnant ses conséquences sur les femmes et hommes.

POUR UNE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE JUSTE

La transition énergétique est systémique et touche toutes les activités (recherche, formation, industrie, services publics, mobilités, habitat, santé...). Par-delà des considérations techniques, la CFDT tient à mettre en avant des grands principes à respecter dans le cadre des débats en cours :

- Affirmer l'impératif d'une transition énergétique juste pour l'ensemble des acteurs de la société (citoyens, travailleurs, consommateurs, entreprises...).
- Définir démocratiquement cette politique, à travers un débat public associant les composantes de la société et n'emprisonnant pas les générations futures dans des choix irréversibles.
- Garantir une énergie accessible (service public, raccordement), disponible (sans coupures ou intermittence), abordable (lutte contre la précarité énergétique) et fournie sans discrimination (pour les populations et les territoires, via la péréquation tarifaire) ;
- Favoriser un mode de consommation énergétique sobre et efficace, qui repense les usages individuels et collectifs et s'appuie sur des innovations technologiques et numériques ;
- Produire et distribuer une énergie décarbonée, avec un mix diversifié, en inscrivant la stratégie énergie-climat de la France dans le respect, voire l'amélioration de l'Accord de Paris de 2015 ;
- Articuler les stratégies et planifications européennes (Pacte vert, Fit for 55), nationales (SNBC3, PPE3, PNACC 3), les schémas et planifications territoriaux (SRADDET, PCAET, SRCE, SCOT, PLU, etc.), pour veiller à la cohérence d'ensemble et renforcer les interconnexions qui rendent le système plus stable et résilient ;
- Adopter une politique fiscale de l'énergie incitative et équitable, qui permette d'accélérer la transition énergétique écologique juste, avec des mesures programmées dans le temps.
- Anticiper les effets en termes d'emplois, de compétences et de travail, notamment via des démarches de GPEC/GEPP, pour accompagner les évolutions, en étant vigilant à la qualité des emplois.
- Mettre en œuvre une politique économique stratégique pour faire émerger de nouvelles filières et accompagner les filières de l'énergie et les entreprises fortement émettrices de CO₂.

1. Quel équilibre entre recours à la sobriété énergétique et recours aux technologies nouvelles ?

La décarbonation du mix énergétique va imposer de substituer aux énergies fossiles des énergies décarbonées et, autant que faire se peut, renouvelables, mais également de baisser sensiblement notre consommation d'énergie. En effet, aucune énergie n'est « propre » en tant que telle et toutes les sources de production nécessitent d'être soutenables, par-delà les émissions de gaz à effet de serre, du point de vue de la biodiversité, l'extraction des ressources, l'acceptabilité sociale, du coût économique et des générations futures. De plus, un certain nombre de technologies nouvelles restent hypothétiques dans leur capacité à sécuriser la transition énergétique : c'est le cas de l'hydrogène, dont le rendement ne permet pas, à ce stade, d'envisager un recours massif. La transition énergétique nécessite donc d'articuler sobriété, efficacité et décarbonation. En France on peut considérer qu'à l'horizon 2050, il faudra substituer 50% des énergies carbonées par des renouvelables et 50% par de la sobriété (collective, organisationnelle, servicielle, dimensionnelle) et également par l'efficacité.

3. Souveraineté économique et échanges internationaux dans la transition : quel équilibre ?

La crise sanitaire a révélé la fragilité de l'Union européenne en matière d'autonomie stratégique. Nous sommes, pour de nombreux produits, dépendants de quelques pays, comme la Chine par exemple. Il y a donc lieu de conduire une politique industrielle permettant l'émergence de filières indispensables à notre développement et à la transition écologique. Ce sera d'ailleurs l'opportunité de localiser des productions à proximité des marchés pour des produits écoconçus à durée de vie allongée. Les échanges internationaux portés par une économie

linéaire (j'extrait des matières – je produis – je consomme – je jette) ne peuvent plus être envisagés. L'économie va devoir se circulariser, ce qui signifie que les échanges internationaux doivent se faire, non sur la production de masse à bas coûts, mais sur des échanges de produits et de services durables. Cela signifie donc davantage de régulation européenne (tel que le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières) et une réorganisation et rationalisation de nos échanges. Dans les pays n'ayant pas atteint un niveau de développement comparable au nôtre, il y a lieu de leur permettre un développement qui soit d'emblée durable ce qui sera source de nombreux échanges commerciaux et également d'opportunités pour nos filières industrielles. Si nous voulons tenir la promesse de l'Accord de Paris, nous devons construire une gouvernance permettant l'accès de tous à la fois aux matières premières indispensables à la transition énergétique et aux technologies sobres, efficaces et bas carbone.

4 Quel accompagnement des ménages, entreprises, salariés et territoires pour une transition juste ?

La transition écologique est systémique et touche toutes les activités (recherche, formation, industrie, services publics, mobilités, habitat, santé, agroalimentaire, ...). Tous les territoires et tous les secteurs sont concernés, à un titre ou à un autre.

Avant toute chose, la transition écologique doit porter une vision dans un objectif de développement qui soit soutenable et désirable. Promettre du sang et des larmes, c'est mettre tous les acteurs dans une posture de défense obérant toute dynamique rapide de transformation. Autrement dit, ne pas anticiper et accompagner les acteurs dans la transition, c'est feiner la dynamique de transformation.

Ne raisonner que transition énergétique ne saurait entraîner le reste de la société. Nous devons dire où nous allons et nous devons demander aux

acteurs de dessiner comment nous pourrions y aller. C'est vrai pour les différentes filières au niveau national, c'est vrai pour les régions et les territoires, c'est vrai pour les entreprises. Le dialogue social à chacun de ces niveaux est essentiel, c'est lui qui permettra les compromis indispensables et l'acceptation des changements.

L'État devra également veiller à ce que ces modifications très profondes de nos façons de consommer, de produire, de nous déplacer, de travailler, d'habiter, bref, de vivre, permettent de réduire les inégalités avec une puissante redistribution notamment vers les ménages modestes et moyens qui sont les plus vulnérables face à la transition alors qu'ils consomment relativement moins de CO₂ (dans notre pays, les 10% les plus riches émettent 5 fois plus de CO₂ que la moitié de la population). Pour la CFDT, l'intégralité des recettes issues de la taxation du carbone (à l'échelon européen et national) doit financer l'investissement dans la transition (rénovation des logements, infrastructures de transports, efficacité énergétique des entreprises), l'accompagnement au changement des ménages et la compensation en faveur des ménages les plus vulnérables et les plus exposés dans la transition.

C'est donc une véritable gouvernance démocratique de la transition qu'il faut construire, une planification dans le temps long, ainsi qu'un pilotage permettant de mesurer le chemin parcouru, les efforts à consentir, les ajustements à opérer.

L'approche par filière a cependant ses limites. Travailler sur l'automobile, sur le ferroviaire, sur l'aéronautique, le cycle... ne définira pas la mobilité de demain. Il y a donc lieu d'avoir également une approche transectorielle.

Ces différentes mise en perspective doivent permettre une anticipation des transformations à venir. C'est à cette condition qu'il y aura une transition juste. Car la justice sociale, c'est certes en termes économiques et de pouvoir d'achat, mais également en termes d'emplois, de qualité des emplois, de compétences et de conditions de travail et de vie.

Il existe de nombreux dispositifs pour anticiper l'évolution des compétences, des métiers et des conditions de travail, pour permettre et faciliter des reconversions d'un métier vers un autre. Ceux-ci doivent être mobilisés, d'autres sont certainement à imaginer et développer afin de sécuriser au mieux les parcours professionnels des travailleurs. En particulier au niveau des territoires, le dialogue social et le dialogue avec les parties prenantes doit

se développer conséquemment, y compris grâce à des fonds de transition dédiés et des aides à la création d'emplois sur les nouveaux métiers de la transition écologique, en embarquant dans la transition tous les travailleurs, même ceux éloignés le plus de l'emploi.

7. Quelle répartition par secteur (bâtiment, transport, agriculture, déchet, industrie, production et transformation d'énergie) de l'effort supplémentaire pour le rehaussement de l'objectif climatique à l'horizon 2030 ?

Comme écrit sur le thème 4, la transition écologique ne peut se concevoir, selon la CFDT, comme la seule conséquence de la transition énergétique.

Chaque secteur doit, par le dialogue social incluant les différentes parties prenantes, tracer une feuille de route de l'évolution de son secteur avec un objectif de neutralité carbone en 2050.

Ces travaux seront les fondements d'une planification démocratique de la transition écologique, incluant sa gouvernance, sa planification et son pilotage. C'est lors de cette mise en plan, incluant l'intégration des interractions entre secteurs et les objectifs de sobriété que l'on pourra décider quels secteurs pourraient être mis plus ou moins à contribution.

8. Comment baisser les émissions du transport ?

Les localisations d'activités en proximité des marchés, le passage d'une économie linéaire à une économie circulaire sont des leviers essentiels pour diminuer les transports de fret.

L'approche du déplacement des personnes par une mobilité repensée, accessible à tous, est également un vecteur puissant de baisse des émissions. Ceci avec bien entendu une forte évolution technologique permettant de substituer les carburants carbonés par de l'électricité, des biocarburants (en veillant à l'absence d'empreinte sur les terres arables et la biodiversité) ou encore de l'hydrogène pour les transports qui ne peuvent

être décarbonés autrement. Le numérique peut également être mis à profit pour optimiser la mobilité, en particulier celle des travailleurs.

Mais par-delà les réponses technologiques, c'est une véritable politique de la mobilité durable et accessible à tous qui doit être construite, faisant la part belle aux transports collectifs, aux mobilités partagées, douces et durables. Une telle politique constitue l'opportunité de favoriser un développement plus harmonieux des territoires, de désenclaver certains territoires et de favoriser l'accès à la mobilité propre pour tous.

Dans les entreprises, rappelons l'obligation de négocier des **plans de mobilité** pour celles qui emploient plus de 100 salariés sur un même site – obligation qui reste, à ce jour, trop peu appliquée et pas évaluée. Pour les plus petites entreprises et administrations, des plans de mobilité inter-entreprises ou inter-administrations doit être favorisée. A nouveau, il est nécessaire de s'appuyer sur le dialogue social : négocier des accords de plans de mobilité durable pour répondre aux besoins de mobilité au plus près des réalités.

12. Comment organiser la fin des énergies fossiles à l'horizon 2050 ?

La transition énergétique doit articuler sobriété énergétique, efficacité énergétique et décarbonation.

- **La sobriété.** Le premier vecteur de la transition énergétique passe par la baisse de la consommation énergétique, en requestionnant la satisfaction des besoins, en interrogeant nos modes de production, de consommation, de déplacements et plus largement nos modes de vie. Ce sont nos **comportements** collectifs et individuels que nous devons remodeler au regard de leur impact sur l'environnement : favoriser les transports en commun, réduire nos déplacements, baisser drastiquement l'usage des plastiques carbonés, lutter contre les gaspillages, baisser la consommation de viande, pour ne donner que quelques exemples. Dans le cadre de la politique énergétique, les grands postes de consommation d'énergie (bâti, transports, industries) doivent être revus, sur la base de politiques publiques de transition : pousser la **rénovation** énergétique globale ; lutter contre l'artificialisation des sols et l'étalement urbain ; favoriser les mobilités durables ; développer des modèles **agroécologiques** ; flécher les investissements dans des activités bas-carbone et avec récupération de la chaleur fatale ; accélérer les investissements pour **l'économie circulaire** (éco-conception, réparabilité, recyclage, réemploi).

- **L'efficacité.** Il s'agit de produire et consommer en obtenant le même bien ou service et en utilisant moins d'énergie. L'**innovation** (technologique, mais aussi organisationnelle) est clé en la matière pour proposer des biens et services à moindre contenu énergétique. Il s'agit de rendre les équipements et les circuits plus performants et économes en améliorant les rendements (*smart grid* ou réseau électrique intelligent), de produire avec un moindre apport de matières premières, d'allonger la durée de vie des produits. Enfin pour la **stabilité** du système énergétique avec une part plus importante d'EnR, les innovations et investissements sont indispensables dans le **stockage** : stations de transfert d'énergie par pompage turbinage (Step) avec les barrages, solutions de *power to gaz* (méthane, hydrogène vert), batteries... à tous les stades, de la production d'énergie, à sa distribution, son stockage et à sa consommation.
- **Un mix énergétique ouvert et décarboné.** En s'appuyant sur les sources d'énergies d'aujourd'hui et de demain, cela nécessite d'investir sur les énergies décarbonées, d'abord les EnR, en étant conscient qu'il n'existe pas d'énergie « propre », chacune présentant des avantages et des inconvénients.
- Toutes les formes de **biomasse** ont besoin d'être mises à contribution, avec des centrales biogaz pilotables : solide avec les chutes de bois (branches, sciures...) et les déchets en bois (contreplaqué, meubles...), gaz par la méthanisation de déchets ou cultures, liquide avec les couverts végétaux et les effluents agricoles. Sur ce dernier volet, il s'agira de trouver l'équilibre, dans le cadre de l'agroécologie, entre cultures alimentaires et cultures pour l'énergie, voire de combiner les deux.
- Par ailleurs, les **parcs solaire et éolien** ont besoin d'être développés et renforcés, en co-construisant avec toutes les parties prenantes l'acceptation sociale et des effets sur la biodiversité (impact sur les paysages, impact sur les zones maritimes de pêche). Avec une façade maritime parmi les plus longues d'Europe (4700 km), la France dispose d'un potentiel important et 3 512 MW de production ont été attribués pour sept parcs offshore qui devraient être mis en service entre 2022 et 2027. De même, les parcs solaires ont besoin d'être accélérés, en particulier sur les bâtiments tertiaires qui offrent de grandes surfaces d'exploitation. Il s'agit aussi de construire une filière de fabrication d'équipements (fabrication des panneaux et éoliennes, aujourd'hui

construits en Chine) et de recyclage après 30 ans d'usage.

- De plus, en prenant en compte les débats sur cette source d'énergie et la gestion des déchets, il faut recommencer à investir sur l'électricité **nucléaire**, source décarbonée : il s'agit de baisser sa valeur absolue tout en consolidant le socle de cette énergie pilotable autour de 200-250 TWh dans la consommation finale (contre 300 à 350 TWh ces dernières années). Avec le grand carénage en cours, et sous réserve des autorisations de l'Autorité de Sûreté nucléaire (ASN), les 60 années d'espérance de vie des réacteurs aujourd'hui construits seront atteints en 2045. L'investissement dans de nouvelles centrales est nécessaire, soit l'équivalent de 8 à 10 EPR à construire.
- La gestion et le traitement des **déchets issus du nucléaire** doit être prise en compte de manière responsable. Les déchets hautement radioactifs (près de 99% de la radioactivité globale générée) représentent moins de 3,5% des volumes à traiter. Aujourd'hui, ces déchets radioactifs sont entreposés en surface dans des installations nucléaires. Cette situation n'est pas sans risque vis-à-vis d'une agression extérieure et, en l'état actuel de nos connaissances, l'enfouissement profond des déchets est la solution technique qui présente le moins de danger et de risque pour les populations. Parce que l'entreposage de surface n'est pas une solution pérenne, la CFDT est favorable à la mise en œuvre de la phase pilote de Cigéo, avec la mise en œuvre d'une sécurité passive, d'un stockage réversible, contrôlé par l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), avec un suivi d'experts indépendants et une démarche sanitaire vis-à-vis des populations. Ce projet nécessite aussi d'accompagner les territoires et les populations, de construire une gouvernance multi-parties prenantes de Cigéo et d'organiser le suivi et le contrôle par des experts indépendants.
- Ce réinvestissement dans le nucléaire exige de **reconstruire une filière de l'amont à l'aval (démantèlement)** avec une vigilance particulière aux conditions d'exercice de la **sous-traitance**.
- En dernier lieu, développer des solutions et les technologies de **captation du CO₂**, pour les émissions qui ne peuvent être évitées, permettra de compléter le mix. Il s'agit de

s'appuyer d'abord sur le vivant, avec une meilleure gestion des puits de carbone à travers les forêts. D'autres solutions technologiques sont encore à l'état de projet.

Dans le débat sur la future stratégie énergie-climat 2023, la CFDT propose de s'appuyer sur une **trajectoire** reposant sur des orientations d'évolution (consommation d'énergie, mix énergétique).

Les niveaux de consommation finale et de production d'électricité tiennent compte de plusieurs facteurs :

- un **effort considérable** et inédit de baisse de la consommation globale d'énergie de 35 à 40 % à horizon 2050 – un véritable projet de transformation de nos modes de vie
- la capacité à garder une **autonomie stratégique** dans un contexte mondial ou européen mouvant (volume et prix), avec un niveau d'offre qui permette de peser sur les **prix**,
- et la capacité à faire face à des besoins accrus en électricité dans le cadre de la **réindustrialisation du territoire** et de la montée en puissance du numérique. La production réalisée en France contribuera à faire baisser l'empreinte carbone, en considérant que les produits importés utilisent plus d'énergie carbonée que ceux produits sur le territoire, en particulier dans les activités électro-intensives.

Le mix énergétique se présente de manière ouverte avec un socle issu du nucléaire (15 à 25%), qui constitue la part pilotable avec l'hydraulique et la biomasse en partie. La plus grande part d'énergie est issue des énergies renouvelables (solaire, éolien, thermique) à 75-85%. **Ce mix ouvert donne le choix aux générations futures de poursuivre ou non la production d'électricité nucléaire, de développer davantage les ENR et d'intégrer de nouvelles sources issues des progrès de la recherche.**